



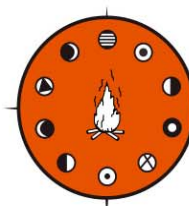
MÉMOIRE PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Portrait sommaire
et recommandations

Déposé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES **PREMIÈRES NATIONS**
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



Assemblée des Premières
Nations Québec-Labrador

Mémoire présenté conjointement par :

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)

et

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Adressé à : La Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

Dans le cadre des consultations en vue d'élaborer un troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec

Rédactrice principale : Anne-Claire Museux, conseillère aux programmes de développement social CSSSPNQL

Révision

Marjolaine Sioui, directrice générale, CSSSPNQL

Niva Sioui, gestionnaire du développement social, CSSSPNQL

Participation des Premières Nations au Québec par l'entremise de sondages et de visioconférences

Graphisme : Mireille Gagnon, CSSSPNQL

Révision linguistique : Chantale Picard, CSSSPNQL

Ce document est accessible en version électronique, en français et en anglais, au www.cssspnql.com.

Toute reproduction, totale ou partielle, doit avoir reçu une autorisation préalable, dont la demande doit être adressée à la CSSSPNQL ou à l'APNQL, soit par courrier, soit par courriel, à apnql@apnql-afnql.com ou à info@cssspnql.com.

ISBN : 978-1-926528-83-0

© CSSSPNQL et APNQL, 2016

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS	1
INTRODUCTION	2
1. Initiative de lutte contre la pauvreté des Premières Nations	4
1.1 Mise en contexte : sens de la Loi et des plans d'action gouvernementaux visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	4
1.2 Faits saillants du portrait socioéconomique	5
1.2.1 Conditions sociales et économiques	5
1.2.2 Indice de bien-être des collectivités	7
1.2.3 Comparaison entre les peuples autochtones et la population canadienne	8
1.2.4 Accès à l'emploi et à l'éducation	8
1.2.5 Insécurité alimentaire	9
1.2.6 Crise du logement	10
1.2.7 Racisme, préjugés et discrimination systémique	11
1.2.8 Synthèse	11
2. Questions du Groupe des partenaires pour la solidarité : un outil au service de l'évaluation de l'Alliance pour la solidarité entre la CSSSPNQL et le MTESS	13
2.1 Rappel concernant l'Alliance pour la solidarité	13
2.2 Résultats du sondage effectué par la CSSSPNQL	14
2.2.1 Diversité des types de répondants	14
2.2.2 Secteurs d'activités impliqués	14
3. Élaboration du troisième plan d'action gouvernemental	22
3.1 Contexte de la consultation	22
3.2 États des lieux et recommandations sur les cinq orientations proposées	22
3.3 Deux prémisses transversales : <i>engagement de l'ensemble de la société</i> ainsi que <i>constance et cohérence des actions</i>	23
3.3.1 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société (orientation 4)	23
3.3.2 Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions (orientation 5)	23
3.4 Trois orientations incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	24
3.4.1 Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes	24
3.4.2 Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique	26
3.4.3 Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail	27
CONCLUSION	30
BIBLIOGRAPHIE	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : IBC : comparaisons entre les populations autochtones et la population québécoise	7
Tableau 2 : Profil du parc de logements des Premières Nations du Québec	10

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Financement total par personne et par tous les paliers de gouvernement, 2010	8
Figure 2 : Secteurs d'activité impliqués dans les initiatives de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale	15
Figure 3 : Alliance pour la solidarité entre le MTESS et la CSSSPNQL.....	16
Figure 4 : Appréciation des leviers disponibles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	17
Figure 5 : Impact de la mobilisation et de la concertation dans la lutte contre la pauvreté.....	18
Figure 6 : Degré d'impact de l'Alliance pour la solidarité	19
Figure 7 : Renouvellement de l'Alliance pour la solidarité – Éléments à améliorer	20

ABRÉVIATIONS

AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
APN	Assemblée des Premières Nations
APNQL	Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
ATI	Approche territoriale intégrée
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
EREE	Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi
ERS	Enquête régionale sur la santé
FQIS	Fonds québécois d'initiatives sociales
GPS	Groupe des partenaires pour la solidarité
IBC	Indice de bien-être des collectivités
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
ONU	Organisation des Nations Unies
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement

PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) a été créée en mai 1985 et est le lieu de rencontres périodiques des chefs de 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador. L'APNQL tient des assemblées de chefs environ quatre fois par année afin de recevoir différents mandats politiques.

Mission et objectifs

- Affirmation et respect des droits des Premières Nations
- Reconnaissance des gouvernements des Premières Nations
- Plus grande autonomie financière pour les gouvernements des Premières Nations
- Développement et formation de l'administration publique des Premières Nations
- Coordination du mécanisme de prise de position des Premières Nations
- Représentation des positions et des intérêts devant diverses tribunes
- Définition des stratégies d'action pour faire avancer les positions communes
- Reconnaissance des cultures et des langues des Premières Nations

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est un organisme à but non lucratif responsable d'appuyer les efforts des Premières Nations du Québec et du Labrador pour, entre autres, planifier et offrir des programmes de santé et de services sociaux culturellement adaptés et préventifs.

Mission

La CSSSPNQL a pour mission de promouvoir le mieux-être physique, mental, émotionnel et spirituel des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations et des Inuits et d'y veiller en favorisant l'accès à des programmes globaux de santé et de services sociaux adaptés aux cultures des Premières Nations et conçus par des organisations des Premières Nations reconnues et sanctionnées par les autorités locales, le tout dans le respect des cultures et de l'autonomie locale. La CSSSPNQL aide également les communautés qui le désirent à mettre sur pied, à développer et à promouvoir des programmes et des services globaux relatifs à la santé et aux services sociaux adaptés et conçus par des organismes des Premières Nations.

INTRODUCTION

Au cours des derniers mois, les Premières Nations ont régulièrement occupé le devant de la scène médiatique. Citons, de manière non exhaustive, la crise de Val-d'Or, le mandat d'initiative portant sur « Les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale¹ », la commission d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées ou encore la décision rendue par le Tribunal canadien des droits de la personne concluant que le gouvernement fédéral fait preuve de discrimination envers les enfants des Premières Nations qui bénéficient des services de la Direction de la protection de la jeunesse.

Si cette couverture médiatique accrue permet, certes, la sensibilisation du grand public et des autorités politiques aux conditions de vie des Premières Nations au Québec, elle rappelle surtout l'urgence de poursuivre le travail en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'éradiquer la discrimination systémique.

Cette couverture médiatique n'a pourtant rien d'exceptionnel. En matière d'information relative aux Premières Nations, et ce, malgré plusieurs avancées dans tous les domaines, l'actualité des dix dernières années démontre que les écarts persistent entre les conditions de vie des Premières Nations et celles des allochtones : tensions avec les corps policiers allochtones; surreprésentation des Premières Nations dans les systèmes carcéral et de protection de la jeunesse; problèmes de santé chroniques; présence accrue des Premières Nations et des Inuits au sein de la population itinérante; sous-financement chronique en matière d'éducation et taux élevés de décrochage scolaire et de chômage; taux de prestation d'aide sociale élevé, conditions de logement difficiles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés; plaintes et récriminations d'une frange de la population allochtone à l'égard des revendications territoriales et autres actions liées à la défense des intérêts et à la promotion des droits des peuples autochtones; etc., sans compter la persistance des préjugés et des stéréotypes qui y sont généralement associés. Bien entendu, des histoires de réussite sont aussi évoquées. Néanmoins, qu'ont en commun tous ces constats affligeants? Il s'avère que l'ensemble de ces phénomènes sociaux a pour racine la pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination systémique ainsi que le racisme que connaissent les Premières Nations.

Les images du film « Le peuple invisible » portant sur les conditions de vie des Algonquins ou encore celles relatives à la communauté de Kitcisakik, qui occupent régulièrement les médias, ont mis en évidence l'extrême pauvreté vécue par certaines communautés des Premières Nations. Ce portrait tranche singulièrement avec celui qu'une partie de la société se fait des communautés des Premières Nations, soit celle de gens privilégiés bénéficiant de généreuses subventions gouvernementales. Les images de maisons de fortune sans eau courante ni électricité, où doivent cohabiter plusieurs personnes, auraient pu être prises dans une autre communauté que Kitcisakik, même s'il est connu que la situation y est particulièrement critique. Cet exemple est loin d'être un cas isolé. Plusieurs communautés des

¹ Commission des relations avec les citoyens, Assemblée nationale.

Premières Nations, dont plusieurs situées au Québec, sont confrontées à cette pauvreté chronique. La communauté de Kitcisakik, située en Abitibi-Témiscamingue, est l'une des communautés les plus défavorisées au Canada. Cette vision témoignant de l'existence d'un « tiers-monde intérieur » contraste cruellement avec la perception que l'on peut avoir du Canada et du Québec.

Trop souvent, les reportages, les articles et les commentaires font preuve d'une réelle méconnaissance de l'histoire et des réalités auxquelles sont confrontées les Premières Nations et mènent parfois à des généralisations dangereuses. C'est un phénomène qui ne doit pas être banalisé, encore moins ignoré. Cette méconnaissance constatée dans la société s'observe également au sein de l'appareil gouvernemental.

S'il est connu que le gouvernement du Québec a réalisé des progrès dans sa relation avec les premiers peuples, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup de travail à faire. Saluons cependant l'amélioration des programmes d'éducation en ce qui a trait à l'histoire des peuples autochtones, les partenariats entre des ministères provinciaux, des organisations régionales et des communautés des Premières Nations, et une plus grande implication du gouvernement et une reconnaissance dans certains dossiers.

Au niveau fédéral, le discours du nouveau premier ministre canadien, Justin Trudeau, devant l'assemblée extraordinaire des chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) laisse espérer une ère nouvelle en matière d'intégration et de reconnaissance des Premières Nations. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec détient le pouvoir de poursuivre ses démarches afin d'assurer la réduction des écarts entre les Premières Nations et le reste de la population.

1. Initiative de lutte contre la pauvreté des Premières Nations

En ce qui a trait à la pauvreté et à l'exclusion sociale, les Premières Nations au Québec apparaissent encore comme les parents pauvres de la province tant leur population cumule des indicateurs préoccupants en matière de déterminants sociaux de la santé. Mis en perspective avec les objectifs initiaux de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ces indicateurs démontrent la complexité du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez les Premières Nations ainsi que la nécessité de poursuivre le travail entamé au cours des dernières années.

1.1 Mise en contexte : sens de la Loi et des plans d'action gouvernementaux visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., c.L-7. Initialement, cette Loi visait « à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté² » (article 1). La pauvreté y est définie comme étant :

« la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société³ » (article 2).

« La Loi repose sur la reconnaissance des droits économiques et sociaux conformément à la Charte québécoise des droits et libertés et s'inscrit dans un mouvement international qui fait de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une lutte pour les droits humains. Le concept d'exclusion sociale en lien avec la pauvreté matérielle n'est pas explicité dans la Loi. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) propose pour sa part une définition dont la validité a été confirmée par des travaux menés, notamment, auprès de personnes en situation de pauvreté⁴. »

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté⁵. »

² http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html.

³ Idem.

⁴ Idem.

⁵ CEPE, 2014, L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent, p. 18.

Cette Loi a mené à l'adoption du premier, puis du deuxième Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui comprenaient un ensemble de mesures destinées à lutter contre la pauvreté au Québec. L'objectif du gouvernement, avec la Loi et les mesures inscrites dans son plan d'action, était de faire du Québec la nation comptant le moins de personnes pauvres parmi les pays industrialisés d'ici à 2013. Cet objectif n'a pu se réaliser, compte tenu de la pauvreté qui afflige la majorité des communautés autochtones, qui figurent parmi les groupes les plus à risque au Québec d'être exposés, au cours de leur vie, à une situation de pauvreté et d'exclusion sociale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur communauté.

L'APNQL et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)⁶ ont signé une entente en décembre 2005. Cette entente visait à élaborer et à mettre en place, avec les communautés des Premières Nations et dans le respect de leur culture, des moyens concrets pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

1.2 Faits saillants du portrait socioéconomique

Malgré la mise en place de cette Loi et des initiatives qui en ont découlé, les inégalités sociales et de santé entre les Premières Nations et les allochtones n'ont cessé de croître. Si l'on doit s'inquiéter de cette aggravation, il est d'autant plus important de s'attarder à actualiser les politiques publiques élaborées par l'État afin que celles-ci prennent davantage en compte les réalités des Premières Nations. En 2005, Daniel Salée signale qu'en dépit des avancées politiques et institutionnelles des dernières décennies, le fossé qui sépare les Autochtones du reste de la population sur le plan socioéconomique reste considérable⁷. Une décennie plus tard, ce constat reste d'actualité. Malgré certaines percées, il reste beaucoup de progrès à réaliser si l'État, tant canadien que québécois, souhaite demeurer le maître d'œuvre dans ses relations avec les Premières Nations. L'auteur ajoute que ce rapport social, basé sur le pouvoir, est pratiquement immuable dans la mesure où il est inscrit dans la culture et les traditions des États canadiens et québécois.

Ce qui importe est d'accélérer le changement. Les Premières Nations font face à d'importants défis qui sont essentiellement liés à leur exclusion politique, sociale et économique, comme en témoignent les principaux indicateurs disponibles.

Les constats suivants permettent de prendre la mesure du travail qu'il reste à accomplir.

1.2.1 Conditions sociales et économiques

Parmi les pays et les régions les plus industrialisés, le Canada et le Québec sont considérés comme des nations affichant d'excellentes conditions de vie. Les services sociaux et de santé, l'éducation, les programmes de soutien au logement et un régime de protection sociale sont autant de mesures prises

⁶ Autrefois connu sous le nom ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

⁷ SALÉE, Daniel. *Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois – Éléments pour une ré-analyse*, Nouvelles pratiques sociales, 2005, vol. 17, n° 2.

par les gouvernements pour appuyer les citoyens dans leur développement. Les Premières Nations vivent pourtant une tout autre réalité.

Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, les statistiques sont frappantes. Il constate en effet qu'en 2013, sur les cent collectivités canadiennes qui se trouvent au bas de l'échelle de l'indice de bien-être (IBC), 96 sont des Premières Nations⁸ et qu'une seule collectivité autochtone se classe parmi les cent collectivités dont l'indice est le plus élevé.

Certaines communautés des Premières Nations vivent dans des conditions qui s'apparentent à celles des pays du tiers-monde : logements insalubres et surpeuplés, problèmes d'eau, écoles désuètes, sous-emploi, etc.

Bien que le taux de personnes à vivre sous le seuil du faible revenu ne soit pas précisément connu dans les communautés des Premières Nations au Québec, la pauvreté y est toutefois très importante, voire endémique dans certaines régions. Ainsi, les Premières Nations qui vivent dans des communautés au Québec sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu que ceux qui résident à l'extérieur. Les données de l'Enquête régionale sur la santé (ERS) des Premières Nations (2008, chapitre 1) soulignent que, pour l'année de référence 2007, 34,2 % des adultes des communautés des Premières Nations vivaient dans un ménage avec des revenus globaux de moins de 20 000 \$. Les données recueillies pour l'année 2001 indiquaient, quant à elles, que 24,7 % des adultes vivaient dans un ménage ayant gagné moins de 20 000 \$. Notons que les écarts entre les communautés sont aussi très importants⁹. En effet, le taux de dépendance à l'aide sociale, le taux de chômage ainsi que le revenu moyen de la population des Premières Nations au Québec démontrent que ses conditions sociales et économiques sont de loin inférieures au reste de la population québécoise. Par exemple, en 2008, selon les informations partagées par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), certaines communautés affichaient des taux d'assistance à l'aide sociale de près de 50 %, taux qui avoisinent les 60 % six ans plus tard. Les données de l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (EREE) montrent par ailleurs qu'en 2014, 38 % des ménages vivaient avec moins de 20 000 \$ par année¹⁰ dans les communautés, alors que 50 % des adultes étaient sans emploi, 58 % d'entre eux n'étaient pas inscrits dans une démarche de recherche d'emploi. Ces données permettent difficilement d'envisager une amélioration des conditions socioéconomiques de ces personnes.

Le phénomène de la pauvreté chez les Premières Nations, à l'instar des communautés allochtones, touche plus particulièrement les femmes. À cet égard, la situation des mères monoparentales demeure inquiétante. Ce sont ainsi 32,2 % des enfants qui vivent dans une famille monoparentale, dont une femme est, pour la grande majorité, le chef de famille (ERS, 2008). Selon les données de Statistique

⁸ Human Rights Council, (2014) Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya, Addendum The situation of indigenous peoples in Canada*<http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en-auversion.pdf>.

⁹ SAUVÉ, Mathieu-Robert (2011). Les autochtones ont de meilleurs revenus hors de leur réserve. Journal Forum, < <http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/documents/media/pdf/-2011-Meilleurs-revenus-hors-reserve.pdf> >.

¹⁰ Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (EREE) des Premières Nations du Québec, 2015.

Canada, le revenu moyen chez les femmes autochtones était de 13 300 \$, alors que celui des femmes non autochtones était de 19 350 \$¹¹.

1.2.2 Indice de bien-être des collectivités

AANC a mis au point un indice composite du bien-être, basé sur l'indice de développement humain de l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'IBC est fondé sur quatre indicateurs : les conditions de logement, le revenu, le niveau d'éducation et la participation au marché du travail. L'indice a pour seuil « zéro », alors que le plafond est de « un ». Comme en témoigne le tableau suivant, l'écart entre les Premières Nations et la population québécoise est considérable. Notons qu'il s'agit là d'une moyenne pour l'ensemble des communautés, et que plusieurs autres données, dont celles issues de l'ERS des Premières Nations¹², illustrent également le fossé qui sépare les Premières Nations et les Québécois en matière de conditions de vie et de santé.

Tableau 1 :
IBC : comparaisons entre les populations autochtones et la population québécoise

Composantes de l'IBC	Cris (Eeyou Istchee)	Inuits (Nunavik)	Premières Nations Kawawachikamach	Premières Nations non conventionnées	Valeur moyenne au Québec
Revenu	,62	,58	,64	,47	-
Éducation	,65	,59	,28	,68	-
Logement	,77	,62	,74	,69	-
Activité	,78	,81	,74	,69	-
Moyenne	,68	,67	,54	,66	,79

Sources : Martin Papillon, *Aboriginal Quality of Life under a Modern Treaty: Lessons from the Experience of the Cree Nation of Eeyou Istchee and the Inuit of Nunavik*, IRPP, Montréal, IRPP Choices, août 2008, Vol., 14, n°9, p. 12, et Erin O'Sullivan, *L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : bien-être des collectivités des Premières Nations, de 1981 à 2001 et à l'avenir*, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Ottawa, 2006, p. 43.

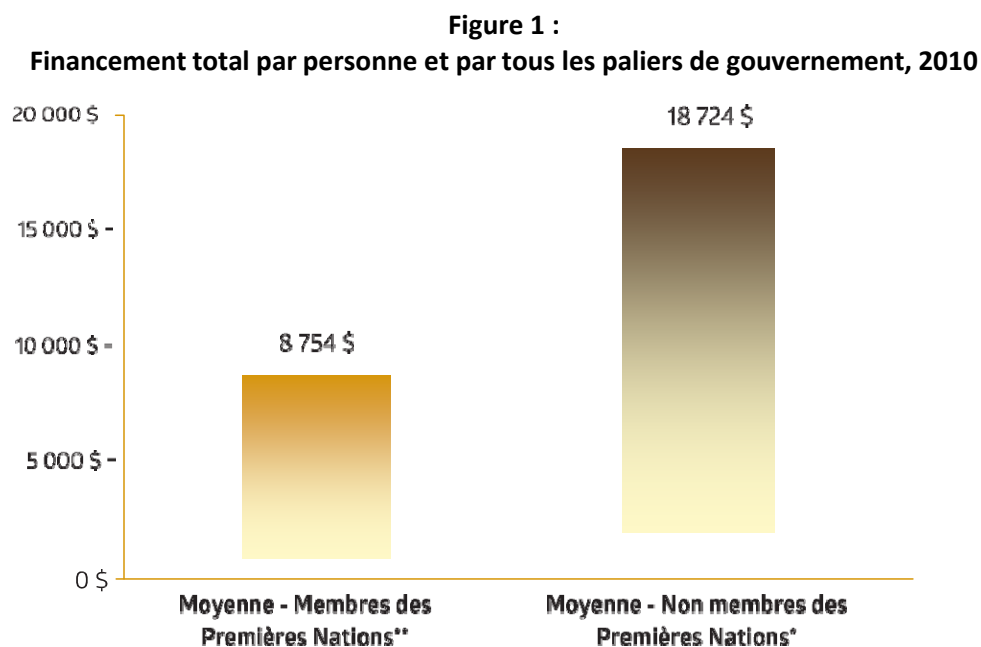
Une des raisons qui expliquent de tels écarts réside dans un des éléments clés de la discrimination à l'endroit des Premières Nations, soit le sous-financement des programmes et des services leur étant destinés. Nombre de rapports de la vérificatrice générale du Canada parus au cours des dix dernières années ont mis en évidence cette réalité. Cette situation a d'ailleurs été récemment dénoncée dans le cadre de la visite au Canada et au Québec du rapporteur spécial de l'ONU pour les droits des peuples autochtones, James Anaya (octobre 2013). Les faits relatés dans ces rapports indiquent que le sous-financement chronique de certains programmes sociaux – entre autres les services de soutien à l'enfance et aux familles, l'aide au logement et le programme d'éducation – se traduit par une piètre qualité des services offerts aux Premières Nations.

¹¹ Khosla, Prabha. La pauvreté chez les femmes en milieu urbain. Les femmes et les milieux urbains. Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu. 10 p.

¹² Enquête régionale sur la santé (ERS 2008), www.cssspnql.com.

1.2.3 Comparaison entre les peuples autochtones et la population canadienne

Dans ce contexte, il est peu surprenant qu'il y ait d'importants écarts entre les Premières Nations et le reste de la population en matière de conditions de vie. Une estimation relativement récente de l'APN, réalisée à partir de données de Statistique Canada et d'AANC, a démontré que les dépenses publiques à l'endroit des Premières Nations étaient, en moyenne, nettement moins élevées que celles consacrées au reste de la population. Un citoyen des Premières Nations vivant dans une communauté reçoit, en moyenne, environ 10 000 \$ de moins qu'un citoyen canadien, tous paliers gouvernementaux confondus (figure 1).



Sources : Statistique Canada, *Revenus et dépenses consolidés aux niveaux fédéral, provincial, territorial et local*, 2009; population par province et territoire, 2010.
AANC, prévisions 2009-2010; population d'Indiens inscrits (estimation).

Ces chiffres soulignent que, malgré toutes les difficultés auxquelles sont confrontées les Autochtones, le financement total par personne autochtone, de tous les paliers de gouvernement, est moins de la moitié du financement accordé pour les personnes non autochtones. Cette disparité ne favorise pas l'intégration des Premières Nations au développement économique et social de leur territoire respectif.

1.2.4 Accès à l'emploi et à l'éducation

Selon le Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail, les taux d'emploi des populations des Premières Nations et inuites sont plus faibles que ceux de l'ensemble de la population du Québec, tandis que les taux de chômage sont plus élevés. La situation est pire pour les populations vivant dans une communauté et pour les personnes judiciairisées. Le taux de chômage, qui est plus du double pour les programmes des normes interprovinciales du Québec (15,1 %) de celui de

l'ensemble de la population (7,2 %), présente lui aussi un écart important, soit près de huit points de pourcentage.

Un des obstacles majeurs pour l'intégration à l'emploi est, de manière générale, le faible taux de réussite scolaire des Premières Nations. L'étude réalisée en 2008 démontre que le niveau de scolarité atteint par la population adulte des Premières Nations témoigne d'une situation qui laisse présager que les niveaux peu élevés de revenu et d'emploi risquent de persister si aucune action majeure n'est prise¹³. Les réponses émises par les répondants adultes ayant participé à cette étude indiquent que plus de la moitié des adultes ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires, ce qui est supérieur aux proportions de l'ensemble des Québécois et des Canadiens.

Il faut souligner qu'il demeure difficile pour plusieurs jeunes de poursuivre des études sans s'exiler de leur communauté puisque les centres de formation dans les communautés ou aux alentours restent peu nombreux. Il est opportun de mentionner ici la création récente du Collège Kiuna, à Odanak, ainsi que l'ouverture d'un centre de formation des adultes à Sept-Îles ainsi qu'en Abitibi. Ces deux nouveaux centres s'ajoutent aux quatre centres existants depuis plusieurs années et situés à Listuguj, à Kahnawake et à Wendake. Malgré l'existence de ces ressources, des besoins non comblés en matière de formation des adultes demeurent. Par ailleurs, le sous-financement chronique des écoles dans les communautés fait en sorte que la qualité de l'enseignement n'est pas équivalente à celle reçue dans les autres écoles du Québec, notamment à cause de ce sous-financement, du roulement de personnel et des programmes non adaptés à la culture et au mode de vie de plusieurs nations. De plus, le douloureux épisode des pensionnats indiens, considéré à maintes reprises de génocide culturel, a très certainement contribué à la désaffection quant à l'importance de la scolarisation.

Enfin, pour les Premières Nations cherchant un emploi, les préjugés, la discrimination et le racisme sont autant d'obstacles importants, découlant bien souvent d'une méconnaissance des valeurs et des cultures autochtones, tant de la part des employeurs que de la population québécoise en général.

1.2.5 Insécurité alimentaire

Les Autochtones du Canada ont un taux d'insécurité alimentaire quatre fois supérieur à celui de la population canadienne, soit 33 % pour la population autochtone contre 8,8 % pour la population allochtone (Santé Canada, 2007, p. 20). Un enfant qui a faim risque de souffrir de problèmes de concentration à l'école, ce qui nuit grandement à son développement social et diminue ses chances de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. La plupart des intervenants communautaires soulignent que le problème de la faim est bel et bien présent dans les communautés des Premières Nations du Québec, et peu de communautés disposent de mesures connues, telles que les banques alimentaires et les cuisines collectives, pour s'attaquer à cette problématique. Les données de l'ERS démontrent que 24,8 % des adultes vivent dans un ménage où subsiste une situation d'insécurité alimentaire modérée ou

¹³ Enquête régionale sur la santé (ERS 2008), www.cssspnql.com.

grave¹⁴, tandis qu'au Québec, en 2004, 8,1 % des adultes vivaient de l'insécurité alimentaire modérée (5,8 %) ou grave (2,3 %)¹⁵.

1.2.6 Crise du logement

Les peuples autochtones vivent actuellement une importante croissance démographique et figurent parmi les trois groupes qui sont en plein essor au Canada (SCHL, 2007, p. 24). La population des Premières Nations croît presque deux fois plus rapidement que le reste de la population canadienne, soit 1,9 % pour les Premières Nations contre 1 % pour la population allochtone (gouvernement du Canada, 2008, p. 22¹⁶).

De fait, les Premières Nations au Québec connaissent actuellement une grave crise du logement. Ce problème, que l'on trouve dans la plupart des communautés autochtones du Canada, est de nature structurelle puisque le programme de financement du logement dans les communautés des Premières Nations n'est pas adapté au contexte démographique. En d'autres termes, les programmes du gouvernement fédéral ne permettent pas de répondre aux besoins engendrés par la forte croissance démographique des Premières Nations¹⁷. « Or, le surpeuplement a pour effet non seulement de réduire la durée de vie du logement, mais aussi d'aggraver les problèmes sociaux tels que les mauvaises conditions d'hygiène, les tensions familiales et la violence » (AINC In CSSSPNQL, 2008, p. 14). Pour ce qui est de la durée de vie des logements et de leur salubrité, la CSSSPNQL, dans son enquête sur la santé de 2002, souligne que 54,8 % des adultes dans les communautés des Premières Nations au Québec ont précisé que leurs logements avaient des besoins impératifs d'entretien et de réparations et que 35,8 % vivaient dans des logements contaminés par les moisissures (CSSSPNQL, 2008, p. 14).

Tableau 2 :
Profil du parc de logements des Premières Nations du Québec

Nombre total de maisons	12 500
Nombre de maisons surpeuplées sur le nombre total	4 200
Nombre de maisons ayant besoin de rénovations ou de décontamination sur le nombre total	6 700

Source : APNQL (2007)¹⁸.

¹⁴ Enquête régionale sur la santé (ERS 2008), page 63, www.cssspnql.com.

¹⁵ Institut national de santé publique du Québec, 2011.

¹⁶ Gouvernement du Canada. Fiche d'information – Logement des Autochtones. AINC, Ottawa. Consulté en ligne à : www.ainc-inac.gc.ca/2002-templates/ssi/print_f.asp.

¹⁷ Gouvernement du Canada. Les sans-abri. Document consulté en ligne à : <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/modules/prb99-1-homelessness/index-f.htm#VUEtc>. Janvier 1999

et gouvernement du Québec. Économie sociale : Pour des communautés plus solidaires. Affaires municipales et Régions, 2008, p. 28.

¹⁸ Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador (2000 et 2006). APNQL-GSP, Wendake, 2007, 10 p.

1.2.7 Racisme, préjugés et discrimination systémique

En matière de pauvreté et d'exclusion sociale, le racisme, les préjugés et la discrimination systémique qui se font encore sentir à l'égard des Premières Nations sont autant d'obstacles qui demeurent à combattre.

Ainsi, la persistance de plusieurs préjugés et stéréotypes véhiculés à l'endroit des Premières Nations se traduit, entre autres, par de la discrimination dans les domaines de l'emploi, de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du logement. Les opinions préconçues et autres gestes à connotation raciste qui meublent le quotidien de plusieurs citoyens issus des Premières Nations, peu importe leur lieu de résidence, ne font que renforcer leur isolement et leur marginalisation sur le plan socioéconomique.

Les conflits juridictionnels qui existent entre les obligations des différents paliers de gouvernement concernant l'accès aux services publics se traduisent également, dans certains cas, par de la discrimination, ce qui renforce l'exclusion et la pauvreté des Premières Nations. À propos de l'accès aux services, de nombreuses communautés ne bénéficient pas encore d'infrastructures de base pour répondre à leurs besoins en matière de santé et de services sociaux, et les organismes communautaires demeurent rares.

La violence familiale et le manque de considération envers ces problématiques représentent d'autres formes de discrimination.

1.2.8 Synthèse

La santé d'une population ou d'une communauté dépend de ses conditions de vie ainsi que des systèmes qui contribuent à la maintenir en santé et à la soutenir en cas de maladie. L'expression « déterminants sociaux de la santé » fait référence aux multiples conditions sociales qui, par leurs interactions, influent sur la santé des populations et comprennent, entre autres, le revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'instruction, l'emploi et les conditions de travail, les milieux sociaux, les milieux physiques, l'hygiène de vie et les habiletés d'adaptation, le développement sain durant l'enfance, le genre et la culture¹⁹.

L'ouvrage *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*²⁰ souligne quatorze facteurs interreliés qui ont une influence sur la santé des gens : handicap, petite enfance, éducation, emploi et conditions de travail, insécurité alimentaire, services de santé, sexe, logement, revenu et répartition du revenu, race, exclusion sociale, filet de sécurité sociale, chômage et sécurité d'emploi. Ces déterminants sont façonnés par d'autres grandes forces actives dans la société, telles l'économie et la politique. Aucun des déterminants de la santé n'agit en vase clos; tous interagissent et créent des effets combinés.

¹⁹ D'après le Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé : <http://nccdh.ca/fr/resources/about-social-determinants-of-health/>.

²⁰ Mikkonen, J., Raphael, D. (2010). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*. Toronto : York University. Le 4 avril 2012, de http://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf.

La pauvreté et l'insuffisance de revenu constituent des déterminants majeurs de la santé physique, mentale et spirituelle, et il importe de considérer les mesures pour les contrer comme un investissement social. Le développement du potentiel des individus exige de sortir les personnes de la logique de survie dans laquelle elles se trouvent, ne parvenant pas à couvrir leurs besoins essentiels. Le fait de pouvoir s'appuyer sur des actifs et un revenu de base adéquats favorise la réinsertion en emploi et dans d'autres activités contributives à la société. Malheureusement, cette réalité est mal connue ou, à tout le moins, peu reconnue, notamment lorsqu'il s'agit des personnes en situation de pauvreté.

Force est de constater que si, de par leur statut, les Premières Nations constituent de façon systémique un groupe à risque au sein de la population québécoise, l'état des lieux de leur situation révèle l'ampleur de la pauvreté multifactorielle à laquelle elles sont confrontées. Vu le caractère préoccupant de ces différents constats, le gouvernement du Québec et ses différents acteurs et organismes publics et communautaires se trouvent devant une responsabilité populationnelle et un défi d'envergure : il est urgent de poursuivre le travail amorcé en veillant à agir ensemble sur ces déterminants.

2. Questions du Groupe des partenaires pour la solidarité : un outil au service de l'évaluation de l'Alliance pour la solidarité entre la CSSSPNQL et le MTESS

2.1 Rappel concernant l'Alliance pour la solidarité

En juin 2010, le gouvernement du Québec a lancé son deuxième plan d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Intitulé *Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, le plan prévoyait notamment des investissements supplémentaires dans un fonds – le Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS). Ce fonds finance des mesures locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En injectant 115 millions de dollars dans ce fonds, pendant cinq ans²¹, le gouvernement du Québec a ainsi bonifié les crédits alloués au FQIS dans son premier plan d'action. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le MTESS a travaillé avec la CSSSPNQL afin d'adapter les mesures à la réalité des communautés des Premières Nations. Le résultat de ce travail a été la création d'une alliance stratégique entre le MTESS et la CSSSPNQL prévoyant la mise sur pied d'un fonds destiné à financer des mesures de lutte contre la pauvreté. L'Alliance conclue entre la CSSSPNQL et le MTESS visait 29 communautés. En tant que signataire de l'Alliance pour la solidarité avec le MTESS, la CSSSPNQL a procédé à une évaluation préliminaire des projets élaborés dans le cadre du FQIS au sein des communautés des Premières Nations (CSSSPNQL, 2014). Les résultats de ce sondage, datant de mai 2012, sont aujourd'hui complétés par les faits saillants collectés sur le terrain.

D'entrée de jeu, la CSSSPNQL se distingue de la plupart des autres organisations ayant signé une alliance avec le gouvernement du Québec puisqu'elle travaille avec l'ensemble des conseils de bande et les organisations qui s'y rattachent. Or, les conseils de bande, par leur nature, ont davantage de responsabilités que les villes et les municipalités qui composent la société québécoise. Ils sont également confrontés à un problème de sous-financement chronique. Il s'agit d'un problème structurel découlant de la relation fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des gouvernements des Premières Nations. Nombre d'études et de rapports ont notamment mis en lumière le sous-financement des programmes fédéraux que doivent gérer les conseils de bande. C'est notamment le cas des programmes comme celui du logement, de l'éducation, des services à l'enfance et aux familles, des services de garde, de l'employabilité et du développement économique.

Un autre élément qui distingue les communautés des municipalités est le nombre peu élevé d'organismes communautaires et d'organismes de charité auprès des Premières Nations. Ce problème découle notamment de la quasi-absence de programmes de financement pour les organismes communautaires chez les Premières Nations. À titre d'exemple, celles-ci ne peuvent bénéficier du financement du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA-MESS) et du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC-MSSS) pour le développement d'organismes

²¹ Précisons que le fonds a été prolongé pour une période d'un an sans investissement supplémentaire.

communautaires. Il s'agit là essentiellement d'un problème de reconnaissance. Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée (ATI) revêt un caractère particulier dans les communautés des Premières Nations. La quasi-absence d'organismes communautaires autonomes, l'implication timide des organismes de charité au sein des communautés, la précarité d'organismes voués au développement socioéconomique, la situation géographique et la réalité économique des communautés les plus défavorisées rendent la mise en œuvre de l'ATI d'autant plus complexe. Malgré cette réalité bien distincte, l'approche a tout de même produit des résultats intéressants. À cet égard, l'Alliance a permis aux communautés de s'engager et de se mobiliser dans la lutte contre la pauvreté.

2.2 Résultats du sondage effectué par la CSSSPNQL

En tout, 26 communautés ont participé au sondage (18 communautés francophones et 8 communautés anglophones). Les commentaires et les données qui suivent proviennent de cet échantillon. Il est à noter que certains éléments critiques ne sont pas nécessairement partagés par l'ensemble des répondants. Il s'agit davantage d'un sondage d'opinion que d'une évaluation de nature scientifique.

2.2.1 Diversité des types de répondants

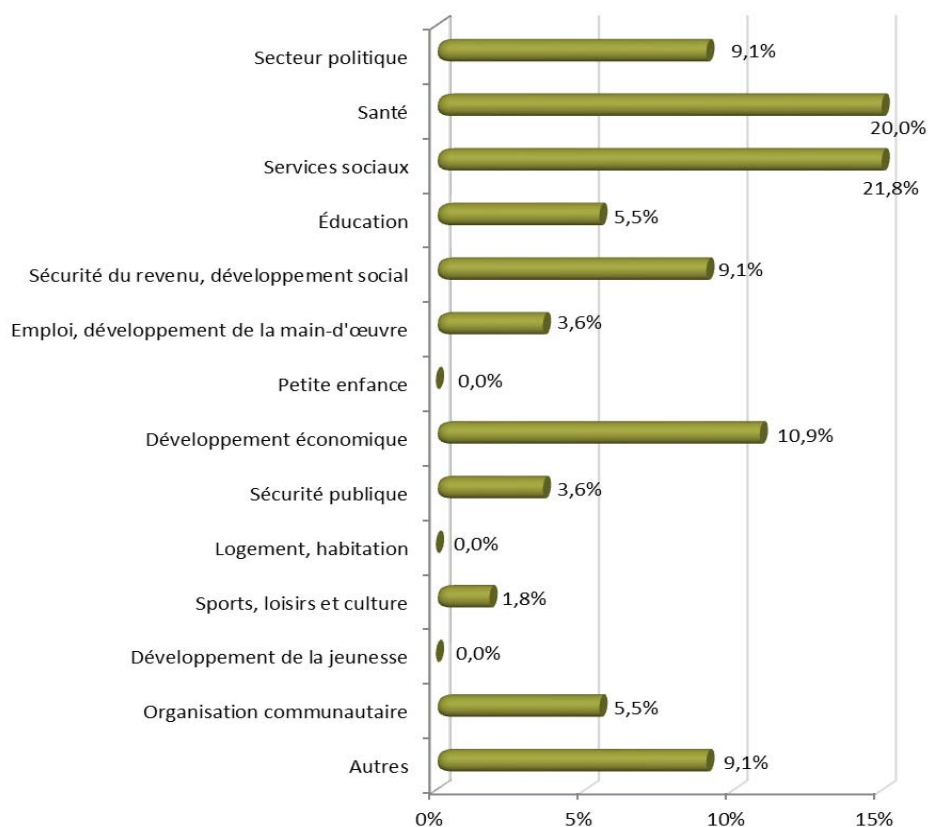
Il faut souligner la diversité des acteurs ayant répondu au sondage : représentants du secteur politique (grands chefs, chefs et conseillers politiques), directeurs de services et de programmes, intervenants et travailleurs de première ligne. Parmi la catégorie « autre », on trouve des agents de développement économique communautaire, des organisateurs communautaires, des professionnels et des coordonnateurs de projets. Cela reflète d'ailleurs bien la diversité des acteurs impliqués dans les tables ou les comités de mobilisation et de concertation créés au sein des communautés dans le cadre d'initiatives des Premières Nations.

2.2.2 Secteurs d'activités impliqués

Les projets mis au point dans le cadre du FQIS – Volet des Premières Nations – sont portés par différents secteurs de services au sein des communautés. La figure 2 illustre la diversité des secteurs d'intervention impliqués dans les initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein des communautés. Cela témoigne de l'approche multisectorielle élaborée par les communautés pour s'attaquer aux différents problèmes avec lesquels elles doivent conjuguer et d'un certain degré de réussite en ce qui a trait au développement de l'ATI en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les données recueillies mettent en évidence l'importance des secteurs de la santé, des services sociaux, de la sécurité du revenu et du développement économique dans la lutte contre la pauvreté au sein des communautés. Il s'agit d'ailleurs de secteurs qui sont particulièrement touchés par le phénomène.

Figure 2 :
Secteurs d'activité impliqués dans les initiatives de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale



Source : Sondage FQIS, CSSSPNQL, été 2014.

Questions phares du Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS)

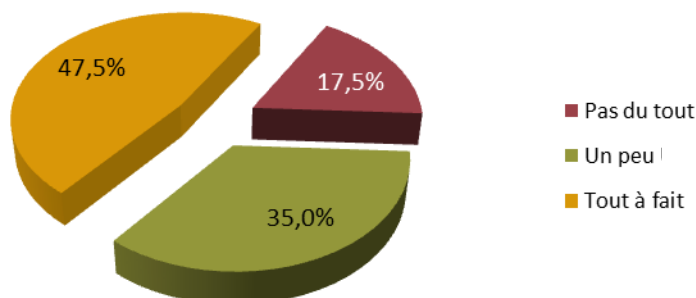
Dans le cadre du sondage, les quatre questions élaborées par le GPS ont été reprises intégralement. Voici les résultats :

1- Rapprocher les décisions des milieux et améliorer le pouvoir d'agir des communautés

Près de 50 % des répondants (47,5 %) ont affirmé que l'Alliance pour la solidarité a favorisé le processus décisionnel et a contribué au développement du pouvoir d'agir de leur communauté. L'addition de cette catégorie à celle qui a affirmé que cela avait contribué un peu (35 %) donne un taux de 82,5 %. Enfin, 17,5 % des répondants ont affirmé que cela n'avait eu aucun impact sur la prise en charge décisionnelle et le pouvoir d'agir de leur communauté.

Figure 3 :
Alliance pour la solidarité entre le MTESS et la CSSSPNQL

Selon vous, l'Alliance pour la solidarité entre le MESS et la CSSSPNQL favorisera-t-elle la prise en charge décisionnelle et le développement du pouvoir d'agir de votre communauté pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale?



Source : *Sondage FQIS, CSSSPNQL, été 2014.*

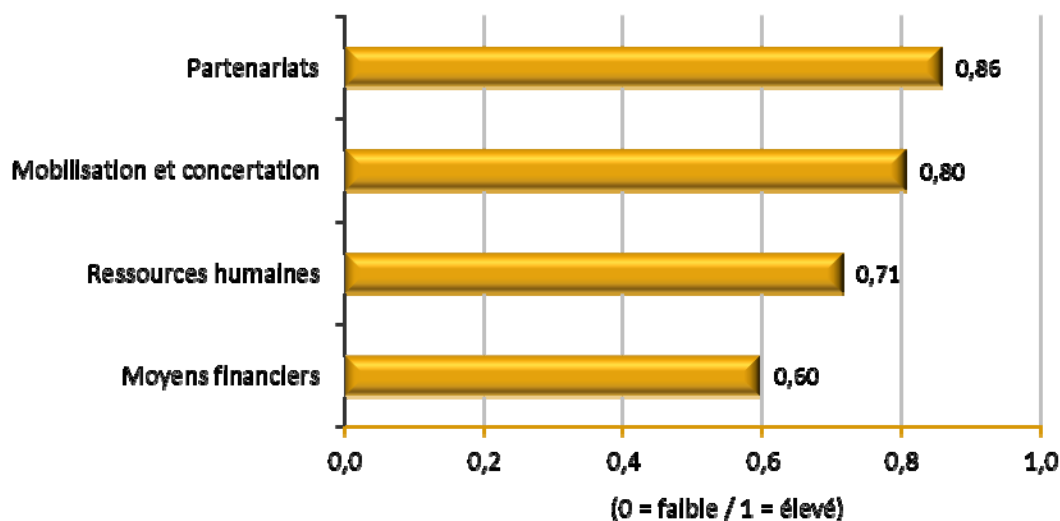
2- Forces, faiblesses et difficultés liées à l'Alliance

Le sondage a non seulement permis de déterminer les forces et faiblesses liées à l'Alliance pour la solidarité, mais également de connaître le niveau moyen d'appréciation des leviers établis dans le cadre des projets FQIS. Le but consistait aussi à connaître les principales retombées liées aux projets sur les populations ciblées.

La figure 4 donne un bon aperçu du degré d'appréciation des moyens mis au point dans le cadre des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les communautés. Quatre indicateurs ont été définis pour évaluer le degré d'appréciation : les partenariats; la mobilisation et la concertation; les ressources humaines; ainsi que les moyens financiers. Le seuil a été fixé à « zéro » et le plafond à « un ».

Les données présentées à la figure 4 indiquent un degré d'appréciation assez élevé pour les partenariats établis dans le cadre des projets ainsi que pour la mobilisation et la concertation engendrée par la mise en place de structures locales (tables, comités, etc.). L'implication des ressources humaines a également joué un rôle bénéfique dans le développement et la mise en œuvre des projets. Des quatre indicateurs, ce sont les moyens financiers mis en place qui sont les plus critiqués. Cet aspect sera davantage abordé à la question 4.

Figure 4 :
Appréciation des leviers disponibles pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale



Source : Sondage FQIS, CSSSPNQL, été 2014.

Voici un bref sommaire des commentaires reçus sur les forces et les faiblesses liées à la mise en œuvre de l'Alliance pour les communautés.

Forces

Le FQIS – Volet des Premières Nations – a favorisé l'innovation sociale au sein des communautés dans la mesure où celles-ci n'ont jamais eu accès à ce type de financement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En somme, la création d'un outil financier pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables (familles, enfants et aînés) est bienvenue dans les communautés.

La mise en commun des ressources, la mobilisation des acteurs et une concertation accrue dans les communautés sont également des éléments positifs liés à la mise en œuvre de l'Alliance.

Faiblesses

Parmi les faiblesses, il y a peu d'expertise au niveau local dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. À cet égard, beaucoup de besoins de formation sont à combler.

La longueur du processus lié à la création de l'Alliance et à sa mise en œuvre au niveau local a également fait l'objet de critiques. Le peu de temps et un échéancier serré sont des éléments qui ont nui à la mise au point de projets structurants.

Effets sur la population ciblée

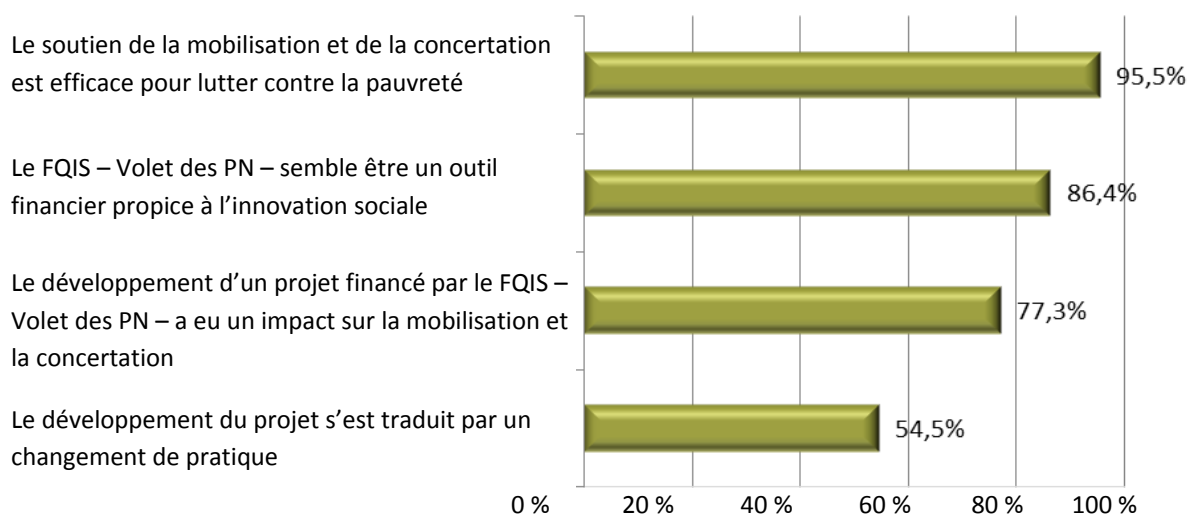
Il est trop tôt pour se prononcer de façon définitive sur les impacts des projets sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, mais plusieurs des répondants ont souligné que les projets dans lesquels ils sont impliqués allaient contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes ciblées. Ainsi, l'apport découlant de l'Alliance est non négligeable pour assurer le développement socioéconomique et humain des communautés les plus durement touchées par la pauvreté.

3- Mobilisation et concertation en matière de lutte contre la pauvreté

La figure 5 est très éloquente en ce qui concerne l'impact de la mobilisation et de la concertation dans la lutte contre la pauvreté. Plus de 95 % des répondants ont en effet déclaré que la mobilisation et la concertation développée dans leur communauté respective s'avéraient un moyen efficace pour s'attaquer au problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Près de 80 % (77,3 %) des répondants ont affirmé que l'Alliance a eu un impact sur la mobilisation et la concertation dans leur communauté. Par conséquent, la plupart des structures de mobilisation et de concertation développées dans le cadre des projets FQIS sont dynamiques.

Pour ce qui est de l'impact de l'Alliance en matière d'innovation sociale, plus de 85 % (86,4 %) des répondants considèrent que celle-ci a joué un rôle bénéfique. Environ la moitié (54,5 %) des répondants ont souligné que les projets FQIS ont induit un changement de pratique sur le plan organisationnel.

Figure 5 :
Impact de la mobilisation et de la concertation dans la lutte contre la pauvreté

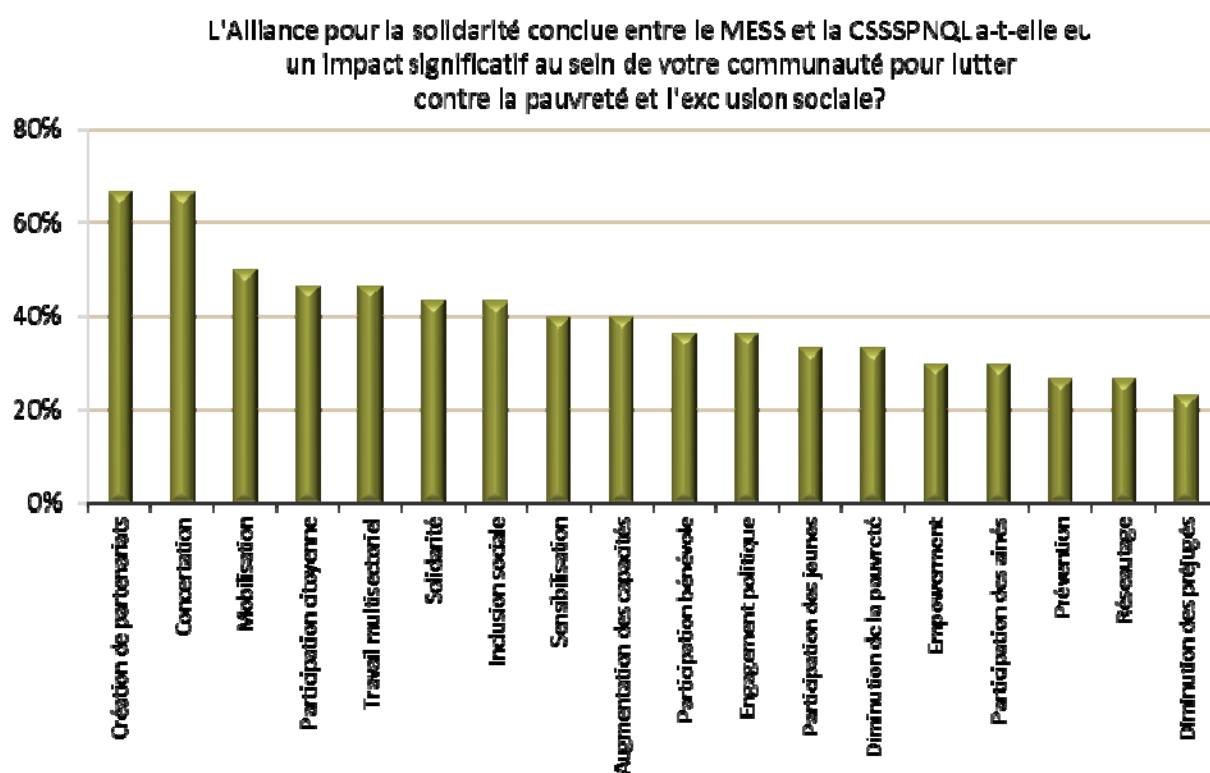


Source : *Sondage FQIS, CSSSPNQL*, été 2014.

4- *Impacts liés à la mise en œuvre de l'Alliance entre le MTESS et la CSSSPNQL et éléments à améliorer dans l'éventualité d'un renouvellement*

Comme l'indique la figure 6, l'Alliance a eu un impact relativement important sur plusieurs questions liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci a joué un rôle particulièrement important sur l'établissement de partenariats et la concertation. Le FQIS aura permis la création de nombreux partenariats entre les différents secteurs de services dans les communautés. Les partenariats externes seront abordés plus loin.

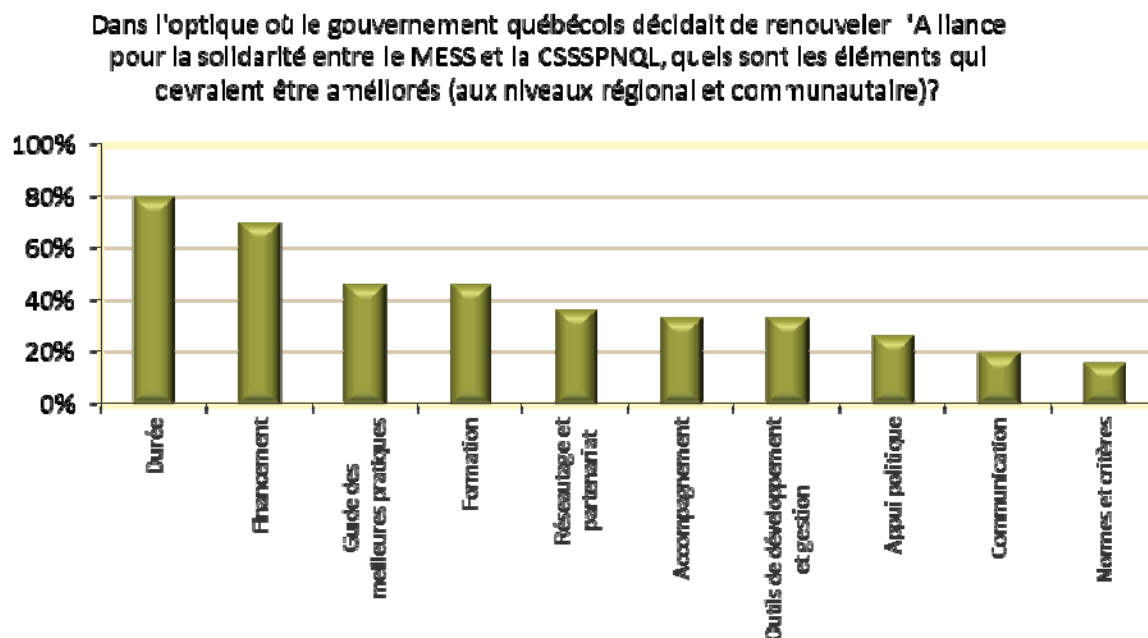
**Figure 6 :
 Degré d'impact de l'Alliance pour la solidarité**



Source : Sondage FQIS, CSSSPNQL, été 2014.

Malgré les défis et les embûches, il est évident que les communautés souhaitent une reconduction de l'Alliance. Plusieurs répondants ont mentionné que l'abandon de l'Alliance entraînerait des impacts négatifs, notamment pour les personnes vulnérables et les intervenants mobilisés autour des projets. Toutefois, plusieurs éléments intrinsèques et extrinsèques à l'Alliance devront être améliorés, comme l'indique la figure 7.

Figure 7 :
Renouvellement de l'Alliance pour la solidarité – Éléments à améliorer



Source : Sondage FQIS, CSSSPNQL, été 2014.

Dans le cadre du sondage, 80 % des répondants ont souligné que la durée de l'entente devra être améliorée. Cela se traduit par la volonté d'assurer un financement à moyen et à long terme dans l'optique d'assurer la pérennité des initiatives mises en œuvre. Pour ce qui est du financement, 70 % des répondants souhaiteraient qu'il soit bonifié compte tenu de l'importance des problèmes engendrés par la pauvreté dans leur communauté. Travailler à l'amélioration des capacités organisationnelles se révèle aussi un élément important. Les répondants ont exprimé certains besoins en ce qui a trait aux formations, à la création d'outils de gestion et à l'accompagnement en général.

Partenariats externes

Quant aux partenariats externes, il reste beaucoup de défis à relever, même si certains projets ont donné lieu à des percées intéressantes au sujet de la collaboration entre des organisations des Premières Nations et allochtones. Dans ce sens, l'Alliance s'est avérée innovatrice et elle a eu un effet de levier. Un renouvellement de l'Alliance permettrait aux communautés d'accroître les collaborations avec des organisations allochtones et de franchir un pas supplémentaire vers la mise au point de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Voici quelques exemples de partenariats établis avec des organisations situées à l'extérieur des communautés :

- Université Laval (CIÉRA) : Projet de recherche-action sur la pauvreté à Opitciwan
- Club des petits déjeuners
- Déjeuners pour apprendre
- CRÉ de Lanaudière
- CRÉ Centre-du-Québec
- CLD de la Minganie
- MRC Domaine-du-Roy
- BDCAS-Gaspésie

Capacités organisationnelles et accompagnement

Dans le cas d'un renouvellement de l'Alliance pour la solidarité, il sera important de revoir la formule d'accompagnement dans le cadre du FQIS – Volet Premières Nations. À la lumière des commentaires reçus, les communautés devront pouvoir accéder à un accompagnement supplémentaire afin d'assurer le suivi des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de renforcer les capacités des intervenants ainsi que la gouvernance locale.

De plus, certains répondants ont témoigné de certains besoins concernant la mise au point et la gestion de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'accès à des formations, notamment en matière de gestion et de mise au point de projets, ainsi que dans l'élaboration des demandes financières. Il faut également mentionner que l'octroi d'un fonds spécifique destiné à financer des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les communautés des Premières Nations constitue une nouveauté pour celles-ci. Cela jumelé au fait qu'il existe très peu d'organismes communautaires et caritatifs²² voués au développement social des Premières Nations, il est donc tout à fait normal que certaines communautés soient confrontées à des défis liés au financement de projets et d'activités visant la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, les ardeurs doivent être redoublées pour appuyer les communautés dans le réseautage et l'établissement de partenariats avec les organismes voués au développement social (établissements publics, organismes communautaires, fondations, etc.). Pour certains répondants, il s'agit d'un environnement avec lequel ils sont peu familiers compte tenu d'un certain fossé sur le plan historique entre les communautés des Premières Nations et le reste de la société. À cet égard, il reste beaucoup de sensibilisation à faire auprès des acteurs de la société civile québécoise.

Les données recueillies mettent en lumière l'impact des stratégies mises en place sur les déterminants sociaux de la santé. Si l'Alliance a été à l'origine d'une importante sensibilisation et mobilisation dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il est essentiel de soutenir la pérennité de cet effet de levier. Le contenu des sessions de dialogues, tenues à partir des orientations et des enjeux proposés par le gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, va dans ce sens. Le chapitre suivant revient sur les pistes d'actions à prioriser.

²² La CSSSPNQL a mis sur pied une fondation vouée au développement social. La Fondation Nouveaux Sentiers est maintenant autonome de la CSSSPNQL. Toutefois, il s'agit d'une jeune fondation, et ses moyens financiers sont encore limités. <http://nouveauxsentiers.com/index.html>.

3. Élaboration du troisième plan d'action gouvernemental

3.1 Contexte de la consultation

En octobre 2015, le gouvernement du Québec a entamé une consultation publique invitant la population, les organisations et les partenaires nationaux et régionaux à s'exprimer sur les principaux enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il souhaitait ainsi alimenter les travaux qui guideront l'élaboration d'un troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et tirer des leçons des actions prises au cours du deuxième plan d'action.

Les sections suivantes présentent les constats et les recommandations échangés avec les différents acteurs des communautés lors des sessions de dialogue à l'intention des Premières Nations – Initiative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Premières Nations, organisées en janvier 2016.

Ces sessions de dialogue ont réuni 33 personnes de huit communautés, soit quatre communautés francophones et quatre communautés anglophones. Certaines communautés n'ayant pu participer aux sessions de dialogue ont par ailleurs fait suivre par écrit leurs constats et leurs recommandations sur les orientations proposées.

3.2 États des lieux et recommandations sur les cinq orientations proposées

Les discussions sur les orientations proposées par le gouvernement du Québec ont tout d'abord permis de faire des constats quant au bilan du précédent plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et aux défis à relever.

Il faut tout d'abord insister sur le fait que la réalité de chacune des communautés des Premières Nations est différente. La localisation géographique, les infrastructures ou le contexte culturel et socioéconomique sont autant de facteurs qui ont un impact sur la qualité de vie dans la communauté. Il est donc essentiel que les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient élaborées de concert avec les acteurs locaux, à la lumière des défis particuliers avec lesquels chaque communauté est aux prises.

Avec le recul, il apparaît que les leviers financiers mis en place sont limitatifs compte tenu de l'ampleur des besoins définis. La logique de financement par projet semble un frein au développement d'une vision durable en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, puisque le financement destiné aux Premières Nations ne concerne que des projets spécifiques et ponctuels, la pérennité de ces projets est difficile à assurer. Les conflits juridictionnels entre les niveaux de gouvernement (Première Nation, provincial et fédéral) sont décrits comme particulièrement problématiques. La fragmentation des services ainsi que la confusion des rôles, des responsabilités et de la reddition de comptes ne permettent pas à la population d'avoir toujours accès aux services élémentaires. Ainsi, si les enjeux et les pistes de solution sont assez bien cernés en matière de lutte

contre la pauvreté et d'exclusion sociale, il est nécessaire de se pencher sur des éléments d'harmonisation quant à la mise en pratique des stratégies, des mesures et des programmes.

Enfin, certains groupes de la population, comme les personnes âgées, les femmes et les bénéficiaires de l'aide sociale, sont décrits comme particulièrement à risque et nécessitent une attention particulière.

3.3 Deux prémisses transversales : *engagement de l'ensemble de la société* ainsi que *constance et cohérence des actions*

Le gouvernement du Québec propose cinq orientations principales pour guider l'élaboration d'un nouveau plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les constats recueillis ainsi que le bilan des activités réalisées démontrent que les trois premières orientations concernent des objectifs à mettre en place pour lutter contre la pauvreté, tandis que les deux dernières constituent des prémisses aux premières. Ainsi, les orientations portant sur l'engagement de l'ensemble de la société (orientation 4) et sur la constance et la cohérence des actions (orientation 5) sont transversales et préalables à l'actualisation des trois premières. Pour que le troisième plan d'action lutte efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes (orientation 1), qu'il renforce le filet de sécurité sociale et économique (orientation 2) et qu'il favorise le développement économique et l'accès à l'emploi et valorise le travail (orientation 3), des moyens concrets devront être pris pour chacune de ces orientations pour lutter contre les discriminations sociales et systémiques observées.

Afin d'actualiser les orientations 4 et 5, plusieurs enjeux apparaissent prioritaires.

3.3.1 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société (orientation 4)

L'engagement de l'ensemble de la société en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Premières Nations apparaît d'autant plus central puisque celles-ci font encore l'objet de racisme et de stigmatisation. Ces phénomènes invitent à poursuivre la sensibilisation de l'opinion publique en matière de réduction des préjugés envers les Premières Nations.

Compte tenu de l'exclusion sociale constatée, le soutien aux communautés devant relever un défi de revitalisation ainsi que l'amélioration de la participation sociale des personnes en situation de pauvreté à leur milieu de vie (travail, école, culture et langue, communauté, sports, loisirs, technologie de l'information et des communications, accès au territoire, etc.) apparaissent également comme des préalables incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3.3.2 Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions (orientation 5)

Compte tenu du travail en silo toujours existant au sein d'un même gouvernement et entre les différents gouvernements, la constance et la cohérence des actions devraient être prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Afin d'assurer effectivement cette constance et cette cohérence dans les actions mises en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il semble nécessaire de veiller à poursuivre la création de tables de concertation et de mobilisation dans chacune des communautés. La mise en place de ces tables est en effet décrite comme une stratégie de choix pour soutenir l'actualisation des différentes orientations. Des activités sous forme d'ateliers ou de formations devraient également être organisées de manière plus systématique afin de répondre aux besoins des populations et d'assurer la constance dans les actions initiées.

Par ailleurs, un travail demeure à poursuivre pour faire en sorte que les programmes, les structures et les services existants en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale destinés à la population, aux décideurs et aux intervenants locaux et externes soient effectivement connus de ces derniers, et ce, afin de soutenir l'efficacité des partenariats et des collaborations visant à répondre aux besoins de la population. Il importe également que l'adaptation de ces programmes, ces services et ces mesures à la réalité culturelle des Premières Nations soit poursuivie de manière plus systématique.

La collaboration entre les divers intervenants pour tenir compte de la diversité des causes d'exclusion sociale est également prioritaire.

À cette fin, la mise en place d'équipes de première ligne ou la création de centres d'éducation des adultes des Premières Nations à vocation régionale apparaissent comme des innovations particulièrement propices à la cohérence et à la constance des actions. En effet, ces deux types de structures permettent de créer un filet de sécurité où les acteurs impliqués peuvent mettre en commun leurs connaissances et leurs compétences.

3.4 Trois orientations incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Cette dernière section permet de revenir sur les trois premières orientations proposées par le gouvernement en insistant notamment sur les constats collectés en lien avec chacune d'entre elles, les enjeux à prendre en compte et à prioriser ainsi que sur les bonnes pratiques.

3.4.1 Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Constats

Si la première orientation et ses différentes recommandations apparaissent prioritaires, une réflexion et un travail en profondeur sont cependant à poursuivre afin d'éradiquer la discrimination systémique pouvant être à l'origine de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez les Premières Nations.

Certains intervenants citent la nécessité de se pencher sur des éléments d'harmonisation entre les lois et les politiques gouvernementales et locales ainsi qu'entre les services et les programmes existants, vu le manque de cohésion constaté entre les mesures gouvernementales et les orientations locales. Comment

promouvoir le développement des personnes si la population n'a pas accès aux services de santé élémentaires? Comment soutenir la réappropriation culturelle comme stratégie de développement des personnes si les mesures observées localement doivent être alignées sur les orientations gouvernementales qui ne correspondent pas nécessairement à cette réalité (exemple : mesure d'aide à l'emploi pour les chasseurs et les trappeurs)? Certaines communautés vivant une situation de pauvreté chronique ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de base de leur population et ne peuvent contribuer au développement de leur potentiel.

Proposition d'autres enjeux à prioriser

Compte tenu du fossé existant encore entre les Premières Nations et la population québécoise et considérant l'inflation économique, il paraît nécessaire de veiller à actualiser les montants des différentes ressources financières allouées aux personnes en situation de pauvreté et qui ne leur permettent pas de répondre à leurs besoins de base. Certains proposent d'offrir systématiquement de la formation sur la gestion du budget familial afin de permettre aux individus de mieux planifier leur budget.

À la lumière du taux de chômage observé et du faible taux de réussite scolaire de certains, la mise au point de formations et de stratégies progressives de réinsertion sociale est également jugée prioritaire.

Priorisation des enjeux proposés

Si l'ensemble des enjeux proposés apparaît important, les participants s'accordent à considérer que les enjeux à prioriser sont les suivants :

- Accès à des services de qualité en matière de santé et de services sociaux;
- Accès à des programmes parentaux;
- Accès à des services éducatifs de qualité dès la petite enfance;
- Persévérance scolaire pour les jeunes issus de milieux défavorisés;
- Réduction des obstacles à la participation à la formation;
- Mise en place de stratégies d'accompagnement et de soutien pour les personnes désireuses d'entreprendre des démarches vers l'acquisition de compétences, de formation et de recherche d'emploi.

L'éducation, la formation ainsi que le développement des capacités et des compétences des Premières Nations apparaissent comme des leviers d'intervention névralgique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour la plupart des participants, la tradition et les loisirs culturels doivent être considérés comme des moyens incontournables de promouvoir le développement du potentiel des personnes et d'assurer l'inclusion sociale de tous et notamment des aînés. La reconstruction sociale des communautés ne peut que passer par une réforme des mentalités aux niveaux local et gouvernemental. Selon les intervenants, les gouvernements doivent être plus flexibles quant à l'intégration de la culture dans les programmes et les projets locaux pour ainsi aborder la crise identitaire vécue par les Premières Nations et notamment par les jeunes générations.

Exemples de bonnes pratiques

Certaines bonnes pratiques relativement à cette orientation ont été mises de l'avant.

Au niveau communautaire, la mise en place de comités de mobilisation et d'actions intersectorielles en faveur du développement social joue un rôle de sensibilisation et d'interventions concertées qui sont précieuses en matière de lutte contre la pauvreté.

Concernant le développement du potentiel des personnes, le soutien aux saines habitudes de vie, le dépistage précoce chez les enfants de zéro à cinq ans ainsi que le développement des compétences parentales semblent, dans plusieurs communautés, avoir un impact bénéfique. L'accompagnement offert aux personnes faisant des activités artisanales ou celui permettant la valorisation de la culture est considéré comme un pont privilégié entre la tradition et la modernité. Les participants déplorent unanimement que l'ensemble des bonnes pratiques concernant la culture ne fasse pas l'objet de financement spécifique de la part du gouvernement, comme si ce dernier n'estimait pas la portée bénéfique de ces activités à caractère culturel en matière de lutte contre la pauvreté.

3.4.2 Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Constats

Cette orientation invite tout d'abord à ne pas oublier que certaines communautés ne sont pas en mesure de satisfaire aux besoins de base de leur population, que cela concerne l'accès à l'eau, à l'électricité ou à un logement décent. La sécurité alimentaire des plus démunis reste par ailleurs un enjeu d'actualité. Les conflits juridictionnels ainsi que la barrière de la langue, pour les communautés anglophones entourées de communautés francophones, apparaissent comme des freins majeurs sur le plan de la sécurité sociale et économique. Enfin, la question de l'emploi et des stratégies de développement de l'employabilité dans les communautés demeure problématique.

Propositions d'autres enjeux à prioriser

Dans un contexte où le filet de sécurité sociale et économique ne paraît pas combler de manière satisfaisante le besoin des personnes et notamment des plus démunis, certains avancent de nouveau l'urgence de bonifier l'aide financière apportée à ces dernières en déterminant des fonds en prévention ou en promotion pour travailler en amont des problèmes locaux observés ou encore en assurant le contrôle des ressources pour créer une richesse locale et ainsi atteindre une certaine autonomie financière. Il semble important de réfléchir à la possibilité d'assouplir et d'adapter les exigences quant aux critères d'admissibilité des différents programmes. Enfin, la question des infrastructures, notamment la piètre qualité des accès routiers dans certaines communautés, ne peut être ignorée.

Priorisation des enjeux proposés

De nouveau, si les enjeux proposés sont centraux, les participants ont défini des défis qui demeurent prioritaires :

- Sécurité alimentaire des personnes dans leur communauté et accès physique et économique à une alimentation saine et en quantité suffisante, dont l'alimentation traditionnelle;
- Amélioration de la capacité financière des personnes à faible revenu à satisfaire à leurs besoins essentiels;
- Amélioration de la continuité des services de santé et des services sociaux pour les résidents des communautés, notamment pour les communautés éloignées et pour les personnes en situation de faible revenu.

Exemples de bonnes pratiques

Au cours des dernières années, différentes initiatives communautaires tentent de renforcer le filet de sécurité sociale et économique. Ainsi, les ressources communautaires en cuisine collective, les banques alimentaires, les centres communautaires multifonctionnels ou encore les plans de santé communautaires et de services préventifs de première ligne apparaissent comme des initiatives à soutenir. L'existence de tables de concertation au sujet de ces thématiques semble également porter des fruits. Les initiatives de construction de logements sociaux sont certes bénéfiques, mais encore trop peu nombreuses pour permettre effectivement de répondre à la pénurie existante dans plusieurs communautés.

3.4.3 Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Constats

En matière de développement économique et d'accès à l'emploi, il importe de souligner que les Premières Nations font face à deux enjeux de taille. Les conditions de vie, notamment concernant l'accessibilité et la qualité des infrastructures routières, hypothèquent les perspectives de développement économique et de développement de l'employabilité. Il n'est ainsi pas surprenant de constater que près de 70 % de la population en emploi dans les communautés s'avèrent être des employés du conseil de bande. Or, les conseils de bande n'ont pas nécessairement les moyens de créer suffisamment d'emplois pour l'ensemble de leurs membres. Si une partie de la population sans emploi souhaite bien regagner le marché du travail, elle se heurte à la pénurie d'emplois dans les communautés. Par ailleurs, la stigmatisation et la discrimination, dont font encore l'objet les Premières Nations qui s'exilent à l'extérieur de leur communauté d'origine, sont autant de freins à leur employabilité. Cette discrimination systématique paraît encore plus criante pour les communautés anglophones, la barrière de la langue ne leur permettant pas aisément de s'intégrer en emploi dans les communautés francophones avoisinantes.

Propositions d'autres enjeux à prioriser

La situation socioéconomique prévalant dans les communautés ainsi que les défis existants sur le plan de la création d'emplois nécessitent l'exploration de différentes stratégies d'innovations sociales. La création d'entreprises d'économie sociale apparaît comme une avenue prometteuse. Il importe, par conséquent, que les différentes initiatives veillant à promouvoir l'économie sociale puissent être soutenues par le gouvernement de manière plus explicite et que soit effectivement favorisée l'émergence d'une économie mixte de marché (économie sociale, économie collaborative, etc.). La création d'emplois par l'entremise de l'accès aux ressources naturelles et aux territoires apparaît également comme une avenue à explorer davantage.

Par ailleurs, la pénurie d'emplois dans les communautés ainsi que les défis d'intégration en emploi à l'extérieur des communautés invitent à réfléchir aux perspectives d'une meilleure adéquation entre les formations offertes et les perspectives d'emploi. Il semble important que les différents acteurs du développement économique et de l'employabilité soutiennent de façon plus accrue les individus sur le marché du travail pour connaître leurs besoins, mais aussi que des incitatifs à l'intégration au marché du travail soient mis au point. Enfin, les exigences pour l'obtention de diplômes et de certificats demeurent trop élevées compte tenu des niveaux de diplomation et de formation des Premières Nations. Un meilleur accompagnement des étudiants et des assouplissements seraient donc à envisager.

Priorisation des enjeux proposés

De nouveau, les enjeux proposés apparaissent unanimement prioritaires. Cependant, la question du développement des compétences et des capacités des Premières Nations ressort comme un enjeu transversal en matière de développement socioéconomique et d'accès à l'emploi. Les enjeux suivants ont été priorisés :

- Amélioration des conditions favorisant l'accès à l'emploi et le maintien en emploi des personnes en situation de faible revenu;
- Développement et/ou amélioration des compétences des Premières Nations en situation de faible revenu permettant l'intégration au marché du travail;
- Soutien au développement d'expériences de travail pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, en lien avec les besoins des entreprises;
- Réduction des obstacles à l'intégration en emploi des personnes autochtones en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Création de leviers financiers et d'outils pour les entreprises d'économie sociale.

Exemples de bonnes pratiques

Compte tenu des perspectives de développement économique dans les communautés qui demeurent limitées, la mobilisation des partenaires internes et externes dans de nouvelles avenues de développement économique demeure à soutenir. Il apparaît important de veiller à surmonter les obstacles au rayonnement des personnes, mais aussi d'envisager une façon d'accompagner de manière

plus holistique les personnes présentant une problématique en santé mentale ou en dépendance. La fragmentation des services qui leur sont offerts ne permet pas pleinement de les accompagner vers un retour à l'emploi. Surtout, les formations en entrepreneuriat ou les autres programmes de réinsertion et intégration en emploi s'avèrent névralgiques. Enfin, l'accès à des places réservées pour la garde des enfants dont les parents suivent un cours ou une formation s'avère un incitatif particulièrement facilitant. Cependant, pour le moment, la plus grande difficulté éprouvée est le nombre de places disponibles pour cette catégorie de parents.

CONCLUSION

Les données présentées sur la situation des Premières Nations en matière de pauvreté et d'exclusion sociale mettent en lumière l'ampleur et la complexité de ce phénomène. Nonobstant le travail entamé dans les dernières années par le gouvernement du Québec, l'urgence d'agir demeure.

En effet, les indicateurs retenus soulignent qu'un écart considérable subsiste entre les Premières Nations et la population québécoise. Les déterminants sociaux de la santé relatifs aux conditions de vie des Premières Nations sont préoccupants et rappellent effectivement qu'une « stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit se pencher non seulement sur la pauvreté, sur les inégalités et l'exclusion, mais également sur leurs causes et leurs conséquences.²³ »

La discrimination systémique constatée à l'égard des Premières Nations invite par conséquent à prioriser l'engagement de l'ensemble de la société et à assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions. Ces deux prémisses sont ici retenues comme transversales à la mise en œuvre des actions requises. Il importe par conséquent que les politiques publiques puissent se faire les garantes de l'inclusion sociale des Premières Nations en veillant à adapter leurs programmes et leurs mesures aux spécificités culturelles et géographiques de chacune des communautés.

À la lumière de l'impact des projets soutenus par le FQIS, l'APNQL et la CSSSPNQL souhaitent insister sur la nécessité et la pertinence de telles stratégies d'accompagnement. Le changement social en général et la lutte contre la pauvreté sont des processus de longue durée. L'atteinte de résultats concrets nécessite une vision sur le long terme ainsi qu'un soutien continu de la part des différents paliers de gouvernement. Il importe d'interroger les paradigmes existants en matière d'intervention sociopolitique. Les accompagnements réalisés dans les communautés prouvent en effet qu'investir dans l'éducation, la valorisation culturelle, la mobilisation et le pouvoir d'agir communautaire demeurent incontournables pour qui veut permettre aux Premières Nations d'être des citoyens qui contribuent à part entière à l'essor socioéconomique sur leur territoire.

²³ CEPE, 2009, *Prendre la mesure de la pauvreté*, p. 12.

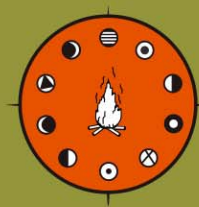
BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2007). *Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador* (2000 et 2006). Wendake, 10 p. APNQL-GSP.
- PUBLICATIONS DU QUÉBEC. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. < http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html >. Chapitre 1, article 1, 1^{er} janvier 2016.
- PUBLICATIONS DU QUÉBEC. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. < http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html >. Chapitre 1, article 2, 1^{er} janvier 2016.
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté*, p. 12. CEPE.
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2014). *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, p. 18, CEPE et MTESS.
- CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE DES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ. [En ligne] : <<http://nccdh.ca/fr/resources/about-social-determinants-of-health/>>. CCNDS.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2008). *Enquête régionale sur la santé (ERS)*. [En ligne] : www.cssspnql.com. CSSSPNQL.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2008). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec*. Chapitre 1 – Caractéristiques sociodémographiques, CSSSPNQL.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2013). *Racisme et discrimination envers les Premières Nations* – Portrait sommaire et recommandations. 16 p. CSSSPNQL.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2014). *Résultats du sondage réalisé dans le cadre du FQIS – Volet Premières Nations*. Rapport final. Rapport interne non publié. CSSSPNQL.
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (2015). *Résultats préliminaires de l'enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (EREE) des Premières Nations du Québec*. Non publié.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (1999). *Les sans-abri*. Document consulté en ligne à : <http://dsppsd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/modules/prb99-1-homelessness/index-f.htm#VUEtc>.

- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Logement des Autochtones*. Fiche d'information. AINC, Ottawa. [En ligne] : < www.ainc-inac.gc.ca/2002-templates/ssi/print_f.asp >.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2008). *Économie sociale : Pour des communautés plus solidaires*. Affaires municipales et Régions, p. 28.
- HUMAN RIGHTS COUNCIL (2014). *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya*. Addendum. The situation of indigenous peoples in Canada. <http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en-auversion.pdf>.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2011). *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012*. < <http://www.inspq.qc.ca> >. Surveillance des habitudes de vie, Vol. 4. INSPQ.
- KHOSLA, Prabha. *La pauvreté chez les femmes en milieu urbain. Les femmes et les milieux urbains*. Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu. 10 pages.
- MIKKONEN, J., Raphael, D. (2010). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*. Toronto : York University. Le 4 avril 2012. < http://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes.pdf >.
- O'SULLIVAN, Erin (2006). *L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : bien-être des collectivités des Premières Nations, de 1981 à 2001 et à l'avenir*. AINC, Ottawa, p. 43.
- PAPILLON, Martin (2008). *Aboriginal Quality of Life under a Modern Treaty: Lessons from the Experience of the Cree Nation of Eeyou Istchee and the Inuit of Nunavik*. IRPP, Montréal, IRPP Choices. Vol. 14, n°9, p. 12.
- SALÉE, Daniel (2005). *Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois – Éléments pour une ré-analyse*. Nouvelles pratiques sociales, vol. 17, n° 2.
- SANTÉ CANADA (2007). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada en 2007-2008 : statistiques et graphiques clés*. < <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/surveill/nutrition/commun/insecurit/key-stats-cles-2007-2008-fra.php#a> >.
- SAUVÉ, Mathieu-Robert (2011). *Les autochtones ont de meilleurs revenus hors de leur réserve*. Journal Forum, < <http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/documents/media/pdf/-2011-Meilleurs-revenus-hors-reserve.pdf> >.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2007). *L'observateur du logement au Canada*, 5^e édition, p. 24. SCHL.
- STATISTIQUE CANADA (2009-2010). *Revenus et dépenses consolidés aux niveaux fédéral, provincial, territorial et local, 2009; population par province et territoire, 2010*. Affaires indiennes et du Nord Canada, prévisions 2009-2010; population d'Indiens inscrits (estimation).



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



Assemblée des Premières
Nations Québec-Labrador